



Conseil communal de Servion

Procès-verbal de la séance du 22 juin 2020

Président :	M. Philippe Chaubert	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Jérôme Padrun	
Ouverture de la séance :	20h00	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	48
	Quorum :	25
	Présents :	42
	Excusés :	6
	Absents :	0
	Assermentés en séance :	0
	Majorité de séance :	23
1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 18 mai 2020	<p>Les règles d'hygiène édictées par le Conseil d'État dans le cadre du Covid-19 ont à nouveau empêché la tenue du conseil communal dans son lieu habituel à Les Cullayes. Ainsi, pour la seconde fois, les conseillers se sont réunis dans la salle de gymnastique du nouveau collège des Gollies à Servion.</p> <p>C'est M. Olivier Bonvin, en sa capacité de vice-président, qui préside la séance.</p> <p>La secrétaire, Mme Philippa King Rojo, procède à l'appel nominal puis l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p> <p>Le procès-verbal du 18 mai 2020 est accepté à la majorité avec 5 abstentions.</p>	
2. Communications du Bureau du conseil	<p>Selon l'article 44 du règlement du conseil communal, chaque commission doit générer deux exemplaires signés de ses rapports : « Les commissions doivent déposer par écrit leur rapport sur le bureau du conseil au moins 48 heures avant la séance, cas d'urgence réservés. Un exemplaire sera remis à la Municipalité dans le même délai. » Si, dans les faits, rappelle le vice-président, le bureau et la municipalité acceptent de travailler au préalable avec des versions électroniques, il est essentiel de remettre à la secrétaire du conseil les documents physiques, dûment signés, au plus tard le soir de la séance.</p>	

	<p>M. O. Bonvin souligne également que dans le préavis 05-2016, <i>Barème de rémunération de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2016-2021</i>, approuvé par le conseil, il est précisé que les personnes absentes (cas d'urgence exceptés) s'excusent au moins 24 heures à l'avance, faute de quoi, elles reçoivent une amende de CHF 50.-.</p>
<p>3. Préavis n° 05/2020 – Préavis n° 05/2020 – (1^{ère} partie) : Comptes 2019 et</p> <p>4. Préavis n° 05/2020 – (2^{ème} partie) : rapport de gestion 2019</p>	<p>M. Jean-Claude Chamorel, rapporteur de la commission de gestion, fournit un rapport très détaillé qui couvre aussi bien les chiffres des comptes de la commune qu'une appréciation de l'inspection physique des travaux effectués. Les lieux visités comprennent la STEP, qui a subi une réparation de malfaçons de construction ; les anciens bureaux communaux, qui ont été rénovés ; le Zoo de Servion ; certains quartiers de la commune, dont la hauteur des haies n'est pas conforme, ainsi que l'Église des Enfants, qui a été aménagée.</p> <p>La commission souhaiterait voir la municipalité agir de manière plus contraignante vis-à-vis des propriétaires non respectueux des règlements communaux.</p> <p>Face au constat d'une augmentation inexplicquée de plus de 50 % du tonnage des déchets compostables, la commission demande une surveillance du tonnage en 2020.</p> <p>La commission relève que l'endettement net par habitant est passé de CHF 2'566.- en 2018 à CHF 623.- en 2019. En 2019, l'endettement total par habitant est de CHF 3'822.-, ce qui place la commune nettement au-dessous de la moyenne des communes vaudoises.</p> <p>Soulignant l'excellente administration de la commune et la présentation remarquable du préavis des comptes 2019 et du rapport de gestion, la commission recommande au conseil d'accepter le rapport de révision et les comptes 2019, ainsi que le rapport de gestion de l'année 2019.</p> <p>Personne ne demande la parole.</p> <p>Le rapport de la commission de gestion est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le rapport sur les comptes 2019 est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis est accepté à l'unanimité.</p>
<p>5. Préavis n° 06/2020 – l'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr 230'000.00 pour financer les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remise en état du trottoir 	<p>M. Olivier Auberson, rapporteur de la commission permanente pour travaux de réfection du réseau routier, souligne que la chaussée du Chemin de la Scierie présente des fissures, du faïençage et d'autres arrachements. Ainsi, sa réfection, telle que proposée, est indispensable. De plus, les véhicules de la voirie souffrent des irrégularités présentes sur l'enrobé des trottoirs lors de l'entretien et du déneigement. La commission demande toutefois</p>

<p>franchissable longeant le Chemin de la Scierie et</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfection complète du Chemin de la Scierie à Servion 	<p>d'attendre la fin du passage des bus TL et Car Postal pour la pose de la dernière couche d'enrobé.</p> <p>Regrettant que l'entreprise responsable de l'étude technique et du suivi des travaux, Gemetris SA, successeur de Stuby Géomètre, ne se soit pas associée à une demande de recouvrement à l'encontre de Madliger & Chenevard, la commission ad hoc demande à la municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention d'un avis de droit concernant un dédommagement ou un remboursement des plus-values occasionnées par les travaux.</p> <p>La commission propose d'accepter le préavis municipal n°06/2020 permettant ainsi la remise en état du trottoir et la réfection complète du Chemin de la Scierie.</p> <p>M. Eric Dammköhler, rapporteur de la commission des finances, résume les étapes qui ont mené à l'actuelle situation de la chaussée. En effet, sur la base d'un préavis favorable de la DGMR cantonale, Direction générale de la mobilité et des routes, le conseil avait approuvé (préavis 03/2014) la construction en 2016 d'un trottoir dit « franchissable » le long du Chemin de la Scierie.</p> <p>Pour la remise en état, c'est l'entreprise Camandona SA, repreneur des actifs de Madliger & Chenevard, qui a présenté l'offre la plus intéressante du point de vue des prix et qui, de plus, a accepté d'entrer en matière en ce qui concerne les malfaçons.</p> <p>La commission des finances demande à la Municipalité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - obtenir un avis de droit sur les possibilités de recouvrement (en actionnant les processus de garantie pour défaut) de tout ou d'une partie des travaux de remise en état du trottoir représentant tout de même un montant de CHF 40'846.05 ; - éviter à l'avenir le saucissonnage des travaux et projets ; - faire preuve de plus de fermeté à l'égard des mandataires et entreprises à qui la commune confie des travaux. <p>Pour tous les points techniques et opérationnels, la commission des finances se rallie aux conclusions du rapport de la commission ad-hoc. Estimant que l'octroi à la municipalité d'un crédit extrabudgétaire de CHF 230'000.- est supportable par les finances de la commune, elle propose d'accepter le préavis n° 06/2020.</p> <p>Le syndic, M. Cédric Matthey, prend la parole et résume de manière détaillée l'historique de la réfection du trottoir. Photos à l'appui, il survole chaque point constaté depuis le début de la desserte de l'arrêt de bus au</p>
---	---

Zoo/Tropiquarium en décembre 2012.

Reprenant les points cités dans le rapport du jour de la commission des finances, il rappelle que, lors de la présentation du préavis 03/2014, aucun membre du conseil communal n'avait abordé le sujet de « saucissonnage des travaux », ni n'avait demandé de procéder à la réfection de la route en même temps que la construction du trottoir. Notant qu'il est usuel pour la municipalité de travailler avec fermeté à l'égard des entreprises mandatées, surtout lorsqu'elle constate des défauts, il estime superflue la demande d'en exercer davantage.

Le coût de la remise en état du trottoir est de CHF 40'840,05 dont Camandona SA, repreneur de certains actifs de l'entreprise Madliger & Chenevard, prend CHF 18'846,50 à sa charge sans qu'elle en ait toutefois aucune obligation. Il reste alors CHF 22'005 à la charge de la commune, qui investira dans la pose d'une bordure en granit d'une valeur de plus de CHF 7'000.-.

Le syndic informe le conseil que, dès le constat des défauts et leur réfutation par l'entreprise Madliger & Chenevard, la municipalité s'était adjoint les services d'un avocat qui avait conseillé de rechercher une solution à l'amiable. Une expertise ayant été effectuée par Infralab SA, Gemetris SA (anc. Bureau technique Stuby Sàrl), ainsi que Camandona SA avaient admis les défauts constatés.

L'avis de l'avocat consulté par la municipalité est que le coût d'un procès pour un dommage de CHF 20'000.- serait supérieur à la valeur litigieuse et pourrait durer entre deux et trois ans, période durant laquelle la société Madliger & Chenevard risquerait de disparaître.

De plus, durant cette période, tous les travaux de réfection du trottoir seraient suspendus.

M. J.-Cl. Chamorel regrette que la commission n'ait pas eu connaissance auparavant de tous les détails. Le syndic, montrant un épais dossier, explique qu'il a fallu prendre du recul sur les événements juridiques des quatre dernières années.

M. Bernard Burri, membre de la commission des finances, précise que le but n'était pas d'accuser la municipalité mais d'éviter de dépenser de l'argent en prenant d'abord un avis juridique.

M. Richard Sermier, également membre de la commission des finances, salue la démarche du syndic qui joue la transparence. Il n'est pas convaincu cependant de la manière de présenter les chiffres du projet avec une plus-value. Malgré le geste commercial de l'entreprise qui, il souligne, n'a repris que les actifs de l'ancienne société, il souhaiterait surtout que la commune défende ses intérêts en s'assurant des garanties de cautionnement lors des

	<p>prochains travaux.</p> <p>M. Patrice Jordan rebondit sur ce dernier point. Il souhaiterait que l'on s'assure de recevoir les mêmes garanties solidaires de la part des entreprises de génie civil que celles exigées des entreprises de construction. Toutefois, c'est une expérience qui ne peut qu'être utile à l'avenir. Le syndic lui répond qu'un syndic apprend tous les jours et que le seul inconvénient de ce système de milice, qui forme la base du contexte politique et institutionnel de la Suisse, est que la connaissance acquise tout au long de sa vie n'est pas transmise au successeur.</p> <p>M. B. Burri veut souligner qu'il n'y a pas de litige entre le conseil et la municipalité. Le conseil est conscient du travail de l'exécutif. Il souligne cependant à quel point il est important de pouvoir compter sur les sociétés mandatées. Leur rôle est de combler les compétences professionnelles manquantes à la municipalité, que ce soit dans le domaine financier, social ou tout autre. Néanmoins, dans ce contrat de confiance, il y a des moments où il faut pouvoir leur "tendre les bretelles et serrer le licol".</p> <p>M. J.-Cl. Chamorel demande s'il est nécessaire de reformuler le rapport de la commission, surtout eu égard à l'avis de droit. Le vice-président lui répond par la négative.</p> <p>M. B. Burri explique que la fonction d'un rapport de commission est de formuler des recommandations qui n'ont rien de contraignant. Si le conseil, après avoir entendu toutes les discussions du soir, accepte ledit rapport, les travaux démarreront.</p> <p>Le syndic souligne que l'avis de droit coûterait entre cinq et dix mille francs.</p> <p>La municipalité ayant expliqué son point de vue à ce propos, l'on procède au vote.</p> <p>Le rapport de la commission permanente pour travaux de réfection du réseau routier est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis est adopté à l'unanimité.</p>
<p>6. Élections statutaires</p>	<p>Le vice-président rappelle qu'à l'exception de la secrétaire, élue pour la durée de la législature, le conseil doit réélire les membres du Bureau, c'est-à-dire le président et le vice-président du conseil, deux scrutateurs et deux suppléants.</p> <p>Lors du dernier conseil, M. Philippe Chaubert, président, a annoncé qu'il ne se représenterait pas aux prochaines élections. Le vice-président demande s'il y a des candidats</p>

	<p>pour le poste de président. Étant donné que ce n'est pas le cas, M. O. Bonvin, jusqu'ici vice-président, occupera le poste jusqu'à la fin de la législature.</p> <p>La place de vice-président devenant libre, M. R. Sermier se propose.</p> <p>Étant donné que M. R. Sermier ne peut plus siéger à la commission des finances, le premier suppléant, M. Farhat Rais, devient membre et M. Jouni Heinonen passe premier suppléant.</p> <p>En l'absence d'autres candidats, comme prévu par les statuts, le conseil procède à l'élection tacite des autres membres du Bureau, qui sont reconduits dans leurs fonctions par des applaudissements.</p> <p>Les membres du bureau sont comme suit :</p> <p>Président : M. Olivier Bonvin</p> <p>Vice-président : M. Richard Sermier</p> <p>Secrétaire : Mme Philippa King Rojo</p> <p>Scrutateurs : Mme Sylvie Gobet M. Jérôme Padrun</p> <p>Suppléants : M. Carlos Alves M. Eric Dammköhler.</p>
<p>7. Informations des délégations aux associations intercommunales</p>	<p>ASIJ – M. P. Jordan, délégués du conseil à l'Association Scolaire Intercommunal du Jorat (les autres délégués étant Mme Caroline Gay, M. Denys Kaba, municipal, et M. Jérôme Berger), présente quelques chiffres. La somme de CHF 85'803.- a été rétrocédée à la commune et figure, conjointement avec le remboursement pour 2018, dans les comptes 2019 de la commune. Partant, il souligne qu'il ne s'agit pas d'une réserve. Servion participe à hauteur de CHF 939'196,92 sur la charge totale des communes de CHF 6'807'555,23, en diminution par rapport à l'an dernier.</p> <p>En raison de la pandémie Covid-19, la fin de l'année scolaire est modifiée. Il n'y a pas de fête des écoles, pas de courses d'école, ni de réunions, mais sont organisés quelques sorties pédagogiques et une remise des certificats de fin d'école à huis clos.</p> <p>Avec un effectif augmenté pour la rentrée scolaire en août 2020, l'EPS du Jorat aura 80 classes ouvertes dont une 8^e de 5P à Forel où iront les élèves de Les Cullayes.</p> <p>La mise en soumission publique pour l'appel d'offres des transports est imminente.</p> <p>Dû aux intempéries, le chantier du nouveau collège Gustave Roud à Carrouge a pris quelques semaines de retard. L'avancée du chantier peut être suivie et visualisée par caméra interposée sur le site Internet de l'ASIJ.</p>

	<p>AISFE (Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat Mézières – Essertes) – Rien à signaler</p> <p>ORPC – Prochaine séance de l'Organisation Régionale de la Protection Civile : le 25 juin (délégué : M. Hermann Olivetta).</p> <p>Déchets carnés – Prochaine séance : le 14 juillet (délégué : M. Patrik Steffen).</p>
<p>8. Communications de la Municipalité</p>	<p>Syndic – Administration générale, finances, informatique, police, mobilité</p> <p>Le syndic, M. C. Matthey, remercie la secrétaire municipale et la boursière, les deux personnes responsables de la rédaction des rapports de gestion et des comptes, Mme Claudine Burri et Mme Patricia Dutoit.</p> <p>Entre 22h00 et minuit, les bâtiments culturels seront illuminés en rouge dans le but de sensibiliser le public par rapport aux difficultés rencontrées par les personnes associées à ce domaine pendant la période Covid-19, durant laquelle les charges ont été maintenues, mais les revenus gelés.</p> <p>Le syndic remercie également toutes les personnes qui ont aidé et apporté leur soutien pendant cette période de crise, notamment la jeunesse, qui a œuvré auprès des personnes âgées ; les entreprises de transport, qui ont offert leurs services pour apporter des aliments, et Mme Béatrice Depeursinge, qui a mis en place un service de contact à domicile pour les personnes en difficulté. Il mentionne également le personnel administratif de la commune et la voirie, qui est allée chercher les sacs poubelles à domicile.</p> <p>Il met en garde cependant car le virus est toujours présent. Par conséquent, ce n'est pas encore le moment de se relâcher. Garder une distance sociale est encore important. Par conséquent, comme demandé par la préfecture, il confirme qu'il n'y aura pas de fête du 1er août. L'absence de feux d'artifices n'est pas à regretter car c'est au bénéfice de la planète.</p> <p>Instruction publique, affaires sociales, routes et parkings, éclairage public</p> <p>M. Yves Boand, municipal, fournit deux informations concernant des restrictions routières sur la RC 630 entre Servion et Ferlens, qui sera fermée le premier juillet, de 7h00 à 18h00, pour une réfection du tapis bitumeux.</p> <p>Concernant la RC 637 entre Les Cullayes et Montpreveyres, les feux d'alternance de la circulation vont être maintenus pendant toute la durée des travaux, qui vont débuter début juillet.</p>
<p>9. Propositions individuelles et divers</p>	<p>M. H. Olivetta relève que les travaux sur le chemin en</p>

	<p>Rutty se sont bien déroulés ; tout le monde a été avisé correctement. Cependant, il aimerait savoir ce qu'il en est des bornes et des pastilles rouges qui signalent les limites des propriétés et qui ont été supprimées.</p> <p>Le syndic ne peut répondre. En effet, jusqu'à présent, la commune n'a reçu aucune facture. Il est à supposer qu'un géomètre sera mené à poser de nouveaux clous, comme cela se fait périodiquement.</p> <p>Mme Rachel Ribet note le passage à vitesse élevée de beaucoup de camions sur le chemin du Moléson.</p> <p>M. R. Padrun, municipal, en prend note et en parlera lors de la réunion de chantier qui a lieu chaque jeudi.</p> <p>M. Claudio Merlino relève un nombre anormal de coupures d'électricité. M. Gérald Stucki lui répond que la dernière concernait un corbeau qui, malgré les protections, s'était emmêlé dans la ligne à haute tension.</p> <p>M. Pierre Fracheboud note que peu de conducteurs respectent la limitation de vitesse au chemin des Planches. Il aimerait que l'information 30 km/h soit mieux signalée. Le syndic lui répond que, trop souvent, la plupart des récalcitrants sont des habitants du quartier, surtout lorsqu'il s'agit d'une route sans issue. Le seul moyen d'empêcher les gens de rouler trop vite est de poser des obstacles peu commodes qui gênent également les pompiers, la voirie et d'autres usagers.</p> <p>En réponse à la question de M. E. Dammköhler, le syndic indique que les radars didactiques, qui coûtent CHF 10'000, n'ont que peu d'effet. Des pointes à 65 km/h ont été relevées en pleine journée.</p> <p>M. François Henry félicite la municipalité pour la clarté des comptes et l'excellence du rapport de gestion. Le syndic souligne encore que c'est le fruit du travail de Mmes C. Burri et P. Dutoit.</p>
<p>10. Clôture de la séance :</p>	<p>La séance est levée à 21h40. Prochaines séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le lundi 26 octobre 2020 à 20 heures (lieu à définir) • le vendredi 4 décembre 2020 à 20 heures